

Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 41 (1944)
Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

**† Charles Chevigny, Genève**

Le 25 septembre dernier, La Genevoise conduisait à sa dernière demeure son vénérable doyen, M. Charles Chevigny, décédé à l'âge de 91 ans, après une très courte maladie.

Chevigny était entré à la Société en 1886, un mois après sa fondation ; c'était le dernier survivant de cette époque.

Il aimait passionnément notre société, dont il était membre d'honneur ; il assistait régulièrement, jusqu'à ces dernières années, à toutes nos séances, réunions, visites de ruchers. Sa parole, empreinte d'une grande sérénité, était toujours écoutée avec plaisir.

Il ne subsistait que par le produit de ses ruchers ; depuis une dizaine d'années il ne possédait plus qu'un seul rucher de 60 colonies à Gex (France), qu'il soignait encore lui-même, aidé par sa fille adoptive.

La guerre l'a profondément navré, car il a dû, par la force des choses, laisser à un apiculteur Gessien très bienveillant et compétent le soin de conduire ce rucher. Mais, comme il ne pouvait pas se passer de ses abeilles, il avait installé sur la grande galerie de son appartement, en pleine ville), 3 colonies qui lui donnaient entière satisfaction et lui rapportaient une jolie récolte.

Repose en paix, papa Chevigny, tes œuvres te suivent, ton souvenir plein d'affabilité et de bienveillance restera toujours gravé dans le cœur de ceux qui t'ont connu et apprécié.

O. Niquille.

† **Louis MURY**

La section du Pays-d'Enhaut a eu le chagrin de perdre un de ses fidèles membres dans le courant de l'été. Son travail, ni l'emplacement dont il disposait ne lui ont permis de pratiquer l'apiculture en grand, mais avec quel soin il soignait les trois ou quatre ruches qu'il s'était procurées. Après avoir perdu ses colonies par une attaque de noséma, il s'est remonté un apier auquel il allait donner une nouvelle impulsion, mais sa santé ébranlée ne lui a pas permis de recevoir le fruit de son travail. A sa dame, comme à ses fils nous exprimons notre sincère sympathie et nous leur disons le bon souvenir que nous gardons de lui.

R. C.

† **Deux départs**

La *Section des « Alpes »* vient d'être éprouvée par deux départs.

Né dans le paisible hameau de Verschiez sur Ollon, un nid de quelques feux dans les vignes et les vergers, *Henri Olloz-Testuz* fut initié tout jeune à la vie des abeilles. Une voisine de la maison paternelle, la vénérable demoiselle Dulex (dont le souvenir est demeuré vivace dans la région), voyant, lors de la visite des ruches le gamin tourner autour d'elle et ouvrir tout grands ses yeux, sut discerner, cultiver et diriger cette jeune et vive curiosité. Peu à peu, elle associa l'enfant à ses travaux, prenant plaisir à ses questions. Quand le petit Henri eut 15 ans, elle lui fit cadeau d'une ruche avec sa colonie. Et ce fut pour tous deux une joie, joie mêlée de fierté pour le jeune garçon dont la passion ne fit que s'aviver, s'étendant à toutes les choses de la Nature. Il était fin observateur. Ses « petites amies » occupèrent désormais tous ses moments de loisir. Devenu conducteur sur le chemin de fer Aigle-Leysin, il ne put accorder ses soins à plus de huit colonies. Un de ses collègues de travail, apiculteur lui aussi, nous a déclaré : A chaque rencontre, il ne m'abordait qu'avec ces mots « Bon temps (ou sale temps !) pour nos « petites amies ». Sa dernière tâche fut consacrée à ses abeilles et ce fut pour les conduire en estivage aux Diablerets, comme chaque année, en collaboration, avec quelques collègues. Le lendemain déjà, il s'alitait pour ne plus se relever, miné par la tenace fièvre de Bang et terrassé enfin par une double pneumonie.

Henri Olloz pratiquait le culte du souvenir, des souvenirs plutôt. Jamais nous ne pourrions oublier les confidences qu'il nous fit au cours d'un de ces entretiens familiers qui suivent ordinairement les assemblées. D'une voix pleine d'émotion, il nous



Henri Olloz-Testuz

fit un exposé complet des procédés de « nos vieux » avec une netteté, une précision des détails, une chaleur si extraordinaire qu'elle faisait penser à un hommage filial. Il était parti, il vous restituait le passé, le revivait. Nous l'écoutions, à la fois surpris et charmé ; nous regardions cet honnête visage, attendri et éclairé d'un bon sourire, ces yeux d'un bleu profond qui, par instants, s'animaient ou se teintaient du regret de ces temps lointains et bénis de l'enfance à jamais évanouie. Non, cela ne peut s'oublier. Henri Olloz, tu fus un modeste, un simple, mais sûr et fidèle, un de ces membres qui réconfortent, sur lesquels on peut compter. Nous te rendons ici l'hommage qui t'est dû. Nous garderons ta mémoire. Elle vivra autant que nous. *Ed. F.*

*
* *

Né à Bex, C. *Henri Guignet* entra de bonne heure dans l'administration des chemins de fer et termina sa carrière à Berne comme chef de bureau du contentieux. Ce n'est que lorsqu'il revint à Aigle où il avait été apprenti qu'il voua aux abeilles une grande partie de son temps. Durant le transport de Berne à Aigle, deux colonies périrent. Pendant un hiver, de gros porcs échappés renversèrent trois de ses ruches. Deux périrent de froid. A Berne, déjà, il eut un jour la désagréable surprise de constater qu'un

collègue lui avait subtilisé des rayons pleins de miel, remplacés par d'autres... vides. On le voit, les déboires ne manquèrent pas à M. Guignet. Pourtant, jamais il ne se découragea. Il reconstitua chaque fois. Il avait, comme on dit, le microbe. C'était un api-



C.-Henri Guignet

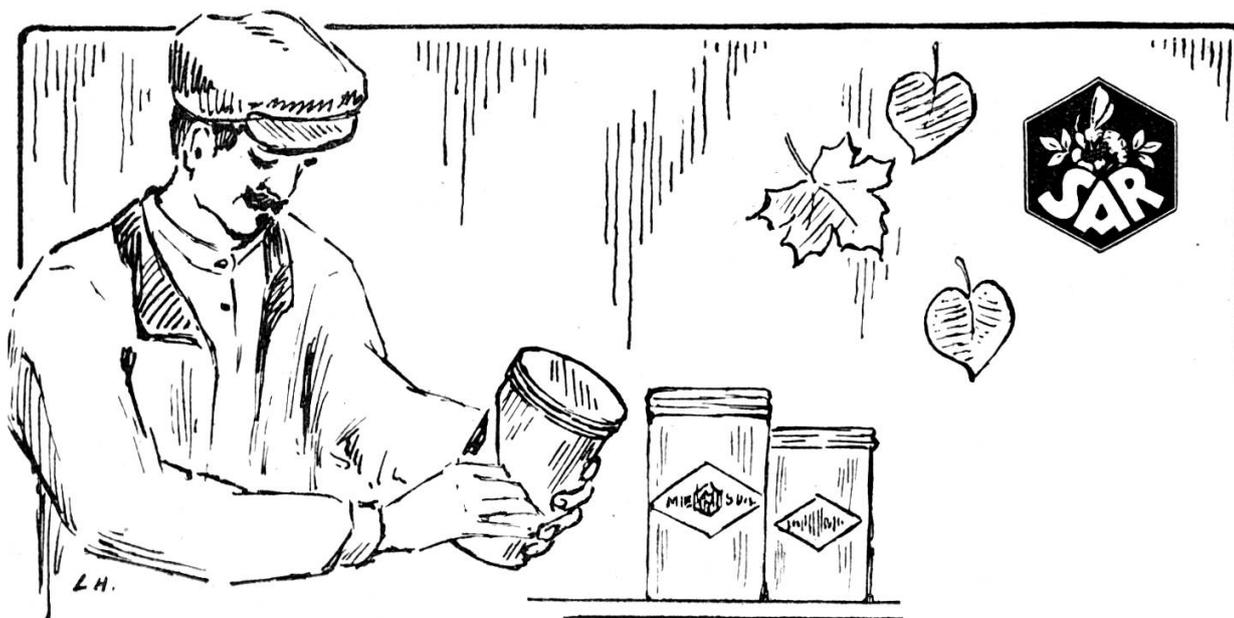
culteur patient, observateur. Durant sa maladie, nous avons appris « qu'il se désespérait de ne pouvoir visiter ses abeilles. » Ces dernières années, il faisait régulièrement cadeau au Comité de ses numéros du *Bulletin*. Le Comité lui est reconnaissant de ce geste généreux, preuve d'attachement et de sollicitude.

Ed. Fankhauser.

Avis à MM. les caissiers

Nous vous prions d'établir vos listes sur les formulaires que je vous ai envoyés, en ayant bien soin de souligner en bleu les noms des membres nouveaux qui vous sont annoncés pour 1945 et de faire une *liste à part* des membres à radier, ceci devant faciliter beaucoup l'établissement de la liste d'expédition. Prière aussi de donner les noms du président, du caissier, du secrétaire.

Schumacher.



Novembre 1944

Nous avons publié dans le dernier numéro le relevé météorologique concernant le mois d'août, nous donnons aussi celui de septembre. Ce sont de véritables documents, car tous deux ont été exceptionnels, août par sa chaleur, son degré d'insolation, son absence de précipitations et septembre par les contraires, on consultera plus tard ces documents. Octobre, jusqu'ici, paraît vouloir suivre septembre, non seulement dans le calendrier, ce qui est son droit et son devoir, mais malheureusement aussi par ses caractères d'humidité, de pauvreté d'insolation et de température hivernale... avant l'hiver. Le déficit pour nos abeilles consiste surtout en ce qu'elles n'ont pu aller au pollen comme en année ordinaire et cela risque de se faire sentir désavantageusement au printemps. Ceux qui ont pu ou su mettre de côté des rayons de réserve auront l'occasion de s'en servir. A propos de ces rayons, avez-vous eu bien soin de les souffrir et surveiller ? Si vous ne l'avez pas fait, la fausse-teigne s'en est certainement chargée, et vous n'aurez plus au printemps que de sordides nids tout grouillants de détrit.

Il n'y a plus maintenant qu'à faire régulièrement une tournée autour de vos ruches, mais faites-la, tous les jours si possible et en tout cas une fois par semaine.

A l'atelier, pour ceux qui ont la joie d'en avoir un, l'ouvrage ne manque jamais. Il y a toujours des réparations ou corrections à faire, du matériel à entretenir, à nettoyer, à mettre en ordre, pour retrouver tout cela en état au printemps. Et il y a aussi des constructions à faire, soit celles sorties de votre esprit inventif (les apiculteurs ont tous plus ou moins cette marotte de l'invention ou de l'amélioration). Mais dans ce domaine gardez-vous de l'emballement. Si vous croyez avoir eu une idée, approfondissez-

la avant de passer à l'exécution, puis expérimentez-la, avant de faire l'exécution en série. Dans chaque rucher, presque, il y a de ces inventions mort-nées, de ces ruches ou ruchettes merveilleuses en imagination, mais qui dorment du sommeil de l'incompris. Nos constructeurs de ruches, actuellement, disposent de machines qui font un magnifique travail de précision et à des prix au-dessous de votre réel prix de revient, si vous savez compter. Cela ne doit pas d'ailleurs vous empêcher de chercher, d'essayer, car celui qui aime « bricoler » est incorrigible, nous en savons quelque chose personnellement.

Et c'est le moment aussi de compulsier vos notes, de les mettre au clair, d'en faire un résumé bien net que vous puissiez facilement consulter. L'agenda apicole est le carnet tout trouvé pour cette mise au point, qui pourra vous rendre de grands services.

Le moment est venu aussi... de payer sa cotisation à la section et par elle à la Romande. Un remboursement vous sera adressé, à moins que vous ne le préveniez, selon les avis que publient sagement bon nombre de sections. Vous faites ainsi une économie, mais surtout vous facilitez la tâche de nos caissiers de section, surtout de ceux qui sont mobilisés ou qui l'ont été et qui ont ainsi dû laisser forcément s'accumuler leur besogne. On peut dire sans exagération que ces remboursements revenus « impayés » sont une véritable plaie, qui pourrait facilement être évitée : donnez à votre famille les sous nécessaires pour que le facteur sache à quoi s'en tenir, pour le cas où vous seriez absent lors de la présentation du mandat. Il y a chaque année plus de trois cents membres qui oublient cette simple précaution, trois cents qui sont naturellement radiés et se plaignent ensuite de ne plus recevoir leur Bulletin. Ils risquent en outre d'être exclus des assurances, etc.

N'oubliez pas non plus de faire faire votre changement d'adresse, en versant 35 cts. à notre compte de chèques II. 1480. Cela aussi est une cause fréquente d'erreurs et de récriminations dont le destinataire est le seul responsable, vu que lui seul peut faire le contrôle nécessaire.

Il faut absolument que la guerre nous apprenne plus de solidarité, plus d'ordre, plus de compréhension mutuelle.

Nous allons mettre prochainement en vente la brochure du Dr. Kobel, *Arboriculture et apiculture*, traduite par le Dr. Bovey, de la Station fédérale d'arboriculture et de viticulture. Notre ami, M. Hæsler, lui a fait une jolie couverture et l'a ornée d'un dessin de sa plume, plein de signification. Vous n'aurez qu'à verser fr. 1.50 à notre compte de chèques II. 1480 pour la recevoir franco. Achetez-en même pour vos voisins, possesseurs de vergers. Cette lecture leur fera comprendre l'utilité, la nécessité absolue des abeilles pour la production du fruit, et ils seront plus

indulgents lors des minimes inconvénients que leur procure la proximité de vos ruches.

Nous faisons encore appel à tous ceux qui s'intéressent à la publication d'une « table des matières » du Bulletin. Malgré les trois avis publiés, nous n'avons reçu jusqu'à présent que 7 (sept) inscriptions. Impossible de songer à l'exécution de cette table, s'il n'y a pas au moins deux à trois cents acheteurs. Le prix, d'après les chiffres que nous possédons actuellement, en serait de 10 à 15 francs, susceptible d'être abaissé en cas de forte vente dépassant 300 exemplaires ou d'être augmenté dans le cas contraire. Elle comprendrait environ 200 à 220 pages de texte serré.

Et maintenant, bon hiver à vos abeilles... et à vous-même.

St-Sulpice, 18 octobre.

Schumacher.

Rapport sur le cours de comptabilité pour l'exercice 1944

Poursuivant une heureuse habitude, la Société genevoise d'apiculture a fait donner un cours de comptabilité dans ses locaux habituels, le 3 avril 1944.

Mauvais début qui laisse mal augurer de la saison apicole s'il faut en juger d'après le nombre des participants. En effet, ce ne sont que 17 personnes qui ont suivi avec attention les directives données par le soussigné pour la tenue correcte de la comptabilité apicole. Une circonstance atténuante est accordée pour cette année, car les absents étaient malheureusement ceux qui, appelés par leurs devoirs militaires, étaient absents de Genève. Par contre, c'est avec un immense plaisir que pour la première fois nous avons constaté la participation féminine à ce cours. Ces apicultrices n'ont toutefois pas eu le courage d'établir leur inventaire, de sorte que leurs cahiers ont brillé par leur absence. Ce sera sans doute pour l'année prochaine.

Par suite de ces mobilisations et également à la suite d'un décès, le nombre de cahiers envoyés à Brougg ne s'est élevé qu'à 11. C'est peu, mais combien encourageant, si l'on songe que sur les propriétaires de ces onze cahiers neuf ont participé au Concours de ruchers de la Romande et se sont brillamment comportés. Rien d'étonnant à cela, car qui tient sa comptabilité à l'ordre, sait ce qu'il possède, sait où il va et sait ce qu'il y a à remédier pour améliorer son rucher.

Enfin, autre récompense. Comme par le passé, la Société Romande d'apiculture a offert à chaque apiculteur ayant envoyé son cahier à Brougg par l'intermédiaire de la Société un nouveau cahier de comptabilité pour l'année suivante. Tous nos remerciements vont à la Romande, dont le geste saura décider les hésitants à se joindre à la phalange des apiculteurs-comptables.

Il serait indiqué également que toutes les sociétés d'apicul-

ture de la Romande préparent actuellement les membres à faire ce petit effort de tenir leur comptabilité. Ce n'est ni compliqué ni long, il suffit simplement de vouloir, et lors des longues soirées d'hiver, il est très agréable de tenir ses comptes en parcourant jour par jour les annotations faites dans l'agenda apicole et qui font revivre toutes les opérations de l'année qui est sur le point de se terminer.

Genève, le 14 octobre 1944. *F. Horrisberger*, exp.-compt.

Le temps en septembre

Septembre 1944 restera dans les mémoires pour son excessive pénurie de soleil et l'exagération de ses précipitations. Sa température, 14,05 degrés, n'a cependant été que très peu inférieure à la norme cinquantenaire, qui est de 14,3 degrés, mais minimum comme maximum ont été trop bas aussi. Le minimum absolu, du 30 septembre, a été 5,0 degrés au lieu de 5,3 et le maximum, le 6, n'a atteint que 25,0 degrés au lieu de 26,5 ne conférant ainsi qu'à ce seul jour la qualité de jour chaud.

Le déficit d'insolation a été énorme ; l'héliographe n'a enregistré que 134,5 h. de soleil au lieu de 187, tandis que la nébulosité moyenne s'élevait de 9,5 % au-dessus des 46,5 % normaux, par 55 %. En même temps le degré d'humidité était de 83 %, trop fort de 5 %. Enfin le pluviomètre mesurait 211,9 mm. d'eau météorique, soit un excès de quelque 113 mm. Cette quantité d'eau, tombée au cours de 16 journées, l'a d'ailleurs fait très inégalement, favorisant, si l'on peut dire, surtout les 1, 2, 17, 19 et 23 septembre. Les deux premiers jours du mois il s'agissait de copieuses averses accompagnant des orages violents et redoublés. Le 2 septembre notamment, on a mesuré au Champ de l'Air 45,4 mm., mais à l'Auberson jusqu'à 63,4 mm. Fait unique dans les annales de notre station météorologique cantonale : le feu du ciel est descendu sur elle par deux fois et à quelques secondes d'intervalle, vers 9 h. 20 le 1er septembre. Le premier coup de foudre a rompu l'antenne de la T.S.F., dans sa partie inférieure ; le second a atteint le toit du Champ de l'Air et perforé un chéneau d'outre en outre, éraflant la muraille aussi.

Les vents du secteur WS ont été notés 35 fois, ceux du secteur EN 28 fois et le calme 27 fois. Enfin le baromètre a oscillé, fort peu, autour de 716,5 mm., 1,1 mm. trop haut.

Voici les bilans à fin de mois : thermique en excès de 4,4 degrés pour une somme de 97,85 degrés ; pluvial encore en déficit de 154,5 mm. pour une hauteur totale de 613,5 mm.



Un jugement intéressant

C'est celui prononcé par le Tribunal cantonal de Zurich et rapporté dans la *Gazette suisse des Juristes* du 15 avril 1944. Voici, en quelques mots, de quoi il s'agit :

Un particulier voulait construire un rucher sur son terrain ; un voisin fit opposition en invoquant l'art. 684 du C.C.S. Il prétendait que la présence des abeilles à proximité immédiate de son jardin et de sa maison porterait une atteinte grave à son droit de propriété. L'opposition fut écartée pour les raisons suivantes :

Il est vrai que les abeilles pénètrent sur les fonds voisins, qu'elles piquent et qu'elles salissent parfois les lessives au printemps. Les voisins sont donc exposés aux piqûres dès le printemps à l'automne et sont gênés dans l'exploitation de leurs fonds par le vol massif des insectes. Ils sont ainsi menacés d'un danger permanent qui restreint l'usage de leur propriété ; ils ne sont pas tenus de tolérer un tel état de choses.

Le Tribunal reconnaît l'exactitude des griefs énoncés, mais il déclare qu'ils ne sont pas suffisants pour justifier une interdiction de construire, cette interdiction ne pouvant être prononcée que si les inconvénients prévus sont inévitables. Or ce n'est pas le cas, l'apiculteur promettant de prendre les mesures nécessaires pour les restreindre et même pour les supprimer. Les ouvertures de ses ruches seront orientées au sud, le terrain du voisin étant situé au nord-ouest ; il plantera une haie vive le long de la limite et des deux côtés du rucher, afin de forcer les abeilles à s'élever avant de s'éloigner des ruches. Enfin il fait remarquer qu'une différence de niveau de deux mètres existe entre son fonds et celui de l'opposant.

Il nous a paru intéressant de signaler la manière de voir du Tribunal de Zurich. C'est la première fois à notre connaissance qu'un arrêt est rendu au sujet de l'action en interdiction de construire un rucher, action qui se présente assez souvent. Sans doute, ce n'est pas le Tribunal fédéral qui s'est prononcé,

mais le jugement n'a pas été attaqué ; on peut donc le considérer comme faisant jurisprudence jusqu'à nouvel ordre.

Une accusation de plus contre les abeilles

Un apiculteur conduit chaque année une centaine de colonies d'abeilles dans une commune montagnarde des Grisons. Quelques paysans de l'endroit ne sont pas contents. Ils ont cherché par tous les moyens légaux à faire déguerpir l'apiculteur. Ils n'y ont pas réussi, car l'intéressé est propriétaire du fonds où il installe ses ruches. Disons tout de suite que les plaignants ne sont pas eux-mêmes apiculteurs ; ils ne se plaignent donc pas d'être frustrés par les abeilles étrangères d'une partie du nectar de la commune. Leurs griefs sont, ou semblent être, plus graves. Ils prétendent qu'en enlevant aux fleurs le nectar, les abeilles diminuent la valeur du fourrage. Ils disent que les vaches nourries de ce foin donnent moins de lait et que ce lait est de moindre qualité. Le sucre du nectar manque à la plante et le rendement du bétail en serait défavorablement influencé. Et la preuve, disent-ils, c'est que si l'on ajoute du sucre au fourrage, la production redevient normale.

D'autre part, le bétail serait atteint de pica, maladie qui le porte à manger les chiffons et à ronger le bois. Il est reconnu que le pica est dû à l'insuffisance de certains éléments du fourrage et les paysans affirment que ces substances se trouvent dans le nectar enlevé par les abeilles. Ils prétendent que le pica était inconnu dans leurs montagnes avant l'arrivée en masses des abeilles. Le Dr Tarnuster qui rapporte ces faits dans la *Blaue* remarque que la science n'a jamais constaté que l'enlèvement du nectar ait nui aux plantes. Au contraire, la visite des plantes par les abeilles a toujours pour résultat d'intensifier la fructification et de régénérer les végétaux. Les montagnards ne le contestent pas, mais ils prétendent que ces avantages sont loin de compenser la perte causée par l'enlèvement du nectar.

Après s'être demandé s'il ne vaudrait pas mieux ne pas parler de cette nouvelle attaque contre les abeilles, le Dr Morgenthaler pense que la question doit être examinée à fond, car il est difficile de déraciner une erreur accréditée. Il cite le résultat d'études entreprises au sujet du pica et de l'ostéopsathynose (fragilité excessive des os) ; ces recherches ont constaté que les deux maladies ont existé de tout temps dans les hautes vallées des Grisons : elles ne sont donc pas dues à la présence des abeilles.

Quant au fait qu'une adjonction de sucre au fourrage a pour effet d'augmenter la production du lait, cela n'a rien d'étonnant, le sucre étant un producteur d'énergie ; cette augmentation est d'ailleurs temporaire.

Le Dr Morgenthaler conclut dans la *Blaue* : « Il me semble qu'il s'agisse d'une nouvelle tentative de faire de l'abeille un bouc émissaire responsable de tous les échecs rencontrés en agriculture. »
J. Magnenat.

La rentabilité de l'apiculture suisse en 1943

32^{me} rapport de la Division des recherches sur la rentabilité de l'agriculture du Secrétariat des paysans suisses, Brougg, août 1944.

(Suite et fin)

Le *rendement brut* se compose du rendement en miel, du produit de la vente de colonies, d'un accroissement éventuel des colonies selon inventaire, ainsi que du rendement provenant de la cire et des rayons. Le rendement brut exprimé par colonie ne s'est monté qu'à 34 fr. 77 contre 62 fr. 92 en 1942.

Le *rendement net*, c'est-à-dire la différence existant entre le rendement brut et les frais d'exploitation, est négatif. Ainsi, non seulement le capital actif engagé dans l'apiculture n'a pas porté d'intérêt, mais l'exercice a laissé une perte de 2 fr. 79 par colonie. Exprimé en pour-cent de l'Actif, le rendement net se chiffre à —1,90 %, tandis qu'il était de 6,98 % en moyenne de la période 1922-43.

Le *revenu* de l'apiculture représente, d'une part, l'indemnisation du travail consacré à l'apiculture par le comptable et les membres de sa famille et, d'autre part, la rémunération de la fortune nette en propre engagée dans l'entreprise. En corrélation avec le recul du rendement brut, le revenu dénote aussi une diminution ; il ne se monte qu'à 6 fr. 19 contre 18 fr. 35 en moyenne de la période 1922-43.

On obtient le *produit du travail* en déduisant du revenu de l'apiculture un service d'intérêt (au taux de 5 %) pour la fortune nette engagée dans l'entreprise apicole. Pour les raisons dont il a été question en parlant du rendement brut, les exploitations contrôlées cet exercice n'ont pas réalisé de produit du travail. Ainsi, à côté d'un rendement net négatif, le travail de l'apiculteur est resté impayé.

Pour donner suite au vœu formulé par la Société des apiculteurs de la Suisse allemande, les résultats de nos recherches sont aussi groupés, depuis une série d'années, d'après *l'altitude des rchers*. Voici ce qu'ont été, en 1943, le revenu et la rentabilité des entreprises apicoles des régions de montagne et de celles de la plaine :

*Résultats des comptabilités apicoles
groupées selon l'altitude, en 1943.*

	A PLUS DE 800 M.		A MOINS DE 800 M.		MOYENNE	
	Par explo- tation	Par colonie	Par explo- tation	Par colonie	Par explo- tation	Par colonie
	NOMBRE DES COMPTABILITÉS					
	28		87		115	
Nombre des colonies	24,89	—	25,69	—	25,50	—
Capital actif fr.	3524	142	3816	149	3745	147
Rendement en miel kg.	145	5,84	79	3,06	95	3,72
Temps consacré au travail h.	148	557	154	6 ⁰⁰	153	6 ⁰⁰
Achats de sucre, etc. fr.	443	17,78	509	19,81	493	19,33
Autres frais courants d'expl. fr.	248	9,97	232	9,03	236	9,25
Frais de la main-d'œuvre fr.	222	8,93	231	8,99	229	8,98
Total frais d'exploitation fr.	913	36,68	972	37,83	958	37,56
Service d'intérêt fr.	176	7,08	191	7,43	187	7,34
Frais de production, au total fr.	1089	43,76	1163	45,26	1145	44,90
par kg. de miel fr.	6,81	—	9,72	—	8,82	—
Rendement brut total fr.	1065	42,78	829	32,28	887	34,77
Rendement net fr.	152	6,10	143	25,55	71	2,79
Revenu fr.	374	15,03	88	3,44	158	6,19
Produit du travail, au total fr.	198	7,95	102	3,99	29	1,15
par heure de travail fr.	1,34	—	0,66	—	0,19	—

Les résultats de 1943 confirment une fois de plus la règle aux termes de laquelle les résultats des entreprises de montagne sont plus avantageux que ceux des exploitations de plaine. Le fait est dû en particulier à quelques entreprises des Grisons, mais surtout à deux exploitations se trouvant l'une dans le Valais et l'autre dans le Jura vaudois. Si l'on fait abstraction des deux dernières entreprises, le rendement en miel moyen tombe à 3 kg. 68 et il n'en résulte, en moyenne générale, qu'un rendement de 3 kg. 19 par colonie au lieu de 3 kg. 72 dans l'ensemble de toutes les entreprises.

En résumé, on peut dire que l'exercice 1943 se range au nombre des plus désavantageux. L'aggravation des résultats constatée par rapport à l'exercice précédent est due à la mauvaise récolte de miel. Des 115 entreprises examinées, il en est 17 qui n'ont pas eu de miel à livrer au marché.

ARBORICULTURE ET APICULTURE

par le prof. F. Kobel

Directeur de la Station fédérale d'essais arboricoles, viticoles
et horticoles, à Wädenswil (Zurich).

(Traduit par *Paul Bovey*, entomologiste à la Station fédérale
d'essais viticoles et arboricoles, à Lausanne.)

(*Suite*)

Les fleurs de nos arbres et arbustes fruitiers sont normalement hermaphrodites. Elles renferment à la fois des organes sexuels mâles et femelles (fig. 1). Le processus de la fécondation des

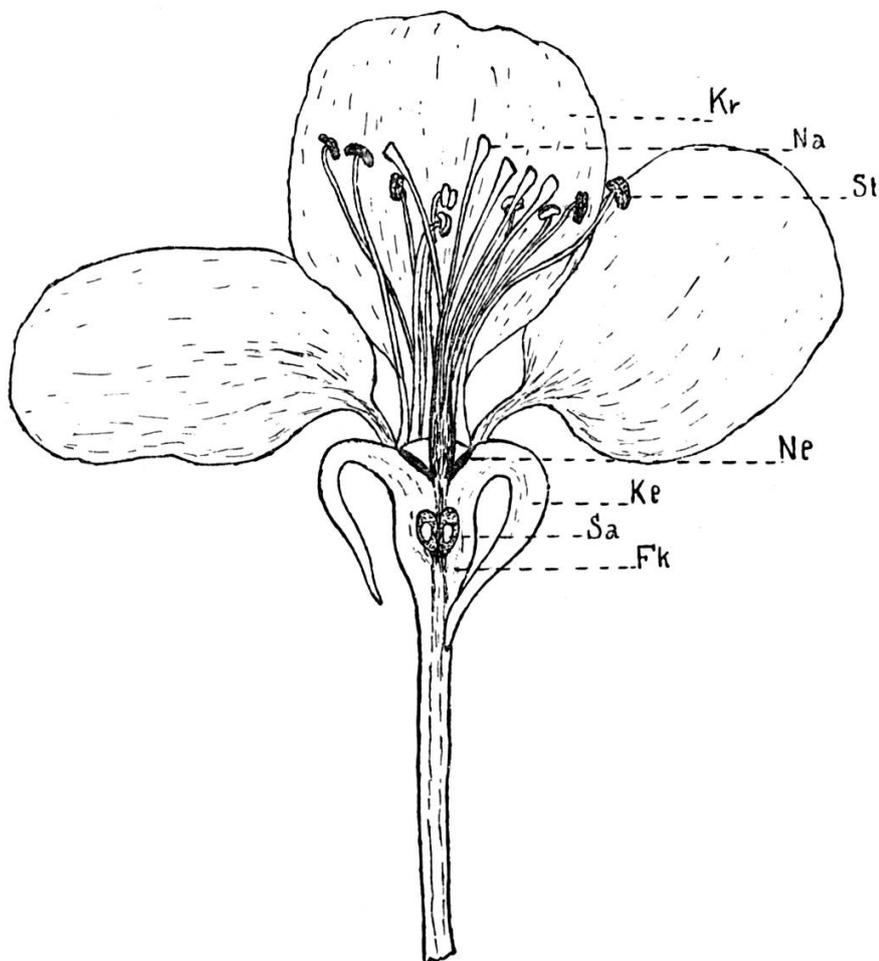


Fig. 1. — Coupe longitudinale d'une fleur de pommier.

Kr : pétales, Ke : sépales, Na : stigmates du pistil ; les styles sont fusionnés dans leur partie inférieure. St : anthères des étamines ; celles qui sont ponctuées sont ouvertes et libèrent leur pollen. Ne : nectaires, Sa : ovules, Fk : ovaire.

arbres fruitiers à pépins, étudié pour la première fois de façon approfondie par *Osterwalder* (1910) est schématiquement représenté pour le poirier à la figure 2.

Les grains de pollen, minuscules sphères de 30-50 millièmes de millimètres de diamètre, prennent naissance dans les étamines et arrivent à maturité lorsque les fleurs sont encore fermées. Libérés par la déhiscence des parois de l'anthere de l'étamine, ils parviennent sur les stigmates du pistil et y germent dans le suc secrété par ces organes. Le tube pollinique résultant de cette germination pénètre dans les tissus du pistil en se développant aux dépens des substances de réserves qui y sont accumulées. Au bout de deux à trois jours, ce tube pollinique atteint le sac embryonnaire contenu dans l'ovule et y libère deux noyaux sexuels mâles. Le premier fusionne avec le noyau de l'oosphère ou noyau sexuel femelle, réa-

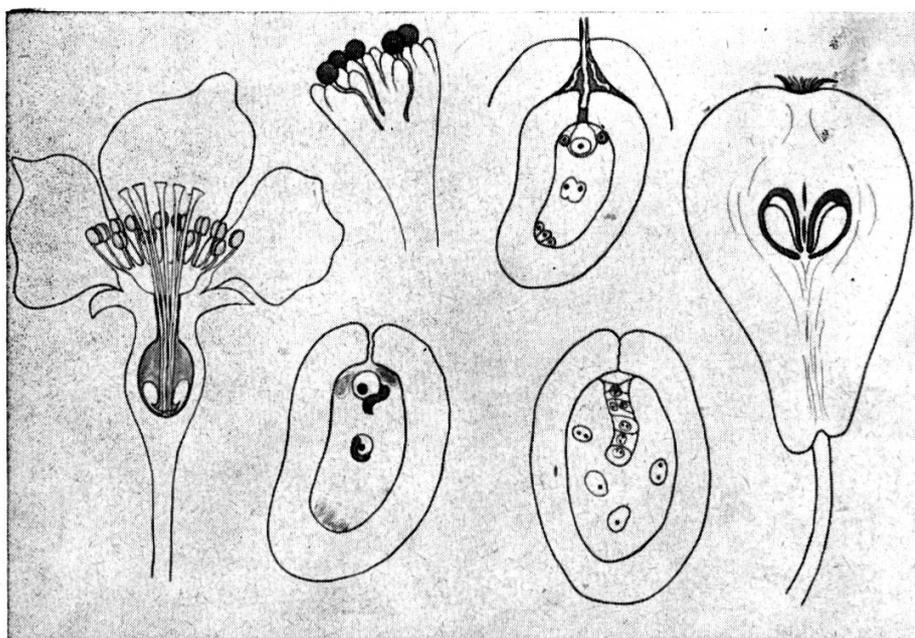


Fig. 2. — *Fécondation de la fleur de poirier, schématique.*

A gauche : Coupe longitudinale de la fleur avec les organes floraux (cf. fig. 1).
A gauche en haut : Stigmate du pistil avec grains de pollen en germination ; ceux-ci adhèrent aux papilles qui sécrètent une solution sucrée. *A droite en haut* : Un tube pollinique pénètre dans l'ovule à l'intérieur duquel on remarque le sac embryonnaire avec la cellule-œuf ou oosphère. *A gauche en bas* : Le tube pollinique a libéré dans le sac embryonnaire les deux noyaux mâles (dessinés en noir) ; l'un d'eux (en haut) fusionne avec le noyau de la cellule-œuf dont la membrane a, entre temps, disparu. *A droite en bas* : De l'œuf fécondé est issu une ébauche embryonnaire hexa-cellulaire qui donnera naissance au germe de la graine ; à côté, quatre noyaux du tissu nutritier (albumen). *A droite* : Coupe longitudinale d'une poire avec graines fécondées.

lisant ainsi la fécondation proprement dite. Le zygote ainsi formé donnera naissance par divisions successives au germe ou embryon de la graine. Entre temps, le second noyau sexuel mâle a fusionné avec un autre noyau du sac embryonnaire qui est lui-même le produit d'une fusion nucléaire. Par divisions successives, il en

résultera la formation d'un tissu nutritier, l'albumen, qui chez les arbres fruitiers à noyau et à pépins est rapidement absorbé par le germe en voie de développement. Il a presque complètement disparu dans les graines mûres dont les téguments ne renferment que le germe complètement développé ayant accumulé dans ses cotylédons les réserves nécessaires à sa germination.

Chez les poiriers, chaque fleur renferme dix ovules, chez les pommiers, dix-vingt suivant les variétés, chez les cognassiers un grand nombre. De même, le réceptacle des fleurs des framboisiers, des ronces et des fraisiers portent de nombreux ovules. Par contre, les fleurs des arbres fruitiers à noyau n'en renferment que deux dont un seul est apte à être fécondé.

Chez les arbres fruitiers à noyau et à pépins, il s'écoule environ quatre jours entre la pollinisation et la fécondation. A ce moment, la croissance des enveloppes florales est achevée, celle de l'ovaire, très faible ou tout à fait arrêtée, ne reprend qu'après fusion des noyaux dans le sac embryonnaire. Le développement du jeune fruit résulte ainsi de l'excitation de la fécondation.

Durant cet arrêt de croissance, l'excédent des substances nutritives (sève) parvenant aux fleurs est éliminé dans le réceptacle par des glandes particulières ; c'est le nectar qui attire les abeilles. Chez les arbres fruitiers à pépins et les arbustes à petits fruits, plusieurs ovules doivent être fécondés pour que l'ovaire se développe en fruit. Mais, d'autre part, la fructification dépend également de l'état de nutrition des arbres et les différences de variétés jouent un rôle appréciable. D'une façon générale, on constate que les jeunes fruits tombent d'autant plus facilement que le nombre des ovules fécondés, c'est-à-dire des pépins, est faible. La relation existant entre le développement des ovules et celui des fruits est mise en évidence par le fait que la grosseur moyenne de ces derniers augmente avec le nombre des pépins qu'ils renferment (fig. 3). Il en résulte que le nombre des jeunes fruits restant sur l'arbre sera d'autant plus grand que la fécondation aura été meilleure. Cependant, plus le nombre des fruits que l'arbre doit nourrir est élevé, moins il disposera de substances nutritives pour chacun d'eux et plus ils seront petits. Toutefois, chez les arbres normalement développés, un processus de régulation élimine automatiquement l'excédent des jeunes fruits lorsqu'ils ont la grosseur d'une noisette ou d'une noix, même si une grande partie de leurs ovules a été fécondée. Cette « chute physiologique de juin » est un phénomène tout à fait normal chez les arbres sains. Par contre, la chute exagérée de jeunes fruits fécondés est le signe de quelques troubles physiologiques de nutrition. Il serait illusoire de vouloir faire en sorte que seul soit fécondé le nombre de fleurs correspondant aux fruits que l'arbre peut nourrir, ceci afin d'éviter les pertes de substances nutritives résultant de la chute physiologique

de juin. Nous n'avons, en effet, aucune possibilité de régler à volonté la pollinisation des fleurs. Par contre, il est souvent utile — notamment dans les jardins fruitiers — d'éliminer prématurément l'excédent de fruits afin de permettre aux autres un développement complet.

Comme les ovules fécondés exercent une action stimulante sur le développement de la pulpe, il en résulte souvent une nette dissymétrie des fruits issus de fleurs dont les ovules ne furent fécondés que d'un seul côté de l'ovaire (fig. 4). Toutefois, de telles malformations peuvent avoir d'autres causes, en particulier des piquûres de punaises ou une pression latérale durant la croissance. La chute prématurée des jeunes fruits est d'autant moins à craindre que le nombre des ovules fécondés est élevé.

La composition chimique des fruits est aussi dépendante du nombre de leurs pépins (*Kobel*, 1926). Les fruits sains d'un même arbre sont d'autant plus sucrés qu'ils renferment davantage de pépins. Par contre, les fruits pauvres en pépins mûrissent en moyenne un peu plus tôt.

Les ovaires des fleurs de pommiers et de poiriers peuvent occasionnellement se développer sans fécondation. Ils donnent alors des pommes et des poires dépourvues de pépins, dites *parthénocarpes*. Le degré de cette parthénocarpie diffère d'une variété à l'autre et le nombre des fruits ainsi formés est étroitement dépendant de l'état physiologique de l'arbre. Toutefois, la parthénocarpie ne suffit qu'exceptionnellement à assurer des récoltes normales et les variétés chez lesquelles elle se manifeste fréquemment fructifient toujours plus abondamment après fécondation de leurs fleurs par un pollen approprié que sans fécondation. L'espoir de *Ewert* (1911) d'obtenir une variété complètement parthénocarpe, affranchie de la nécessité de la fécondation et par conséquent de la visite des insectes, n'a pu encore être réalisé. C'est pourquoi nous devons connaître exactement le processus de la fécondation et les conditions de la pollinisation des arbres fruitiers.

(*A suivre.*)

Trouvera-t-on la ruche qui nous conviendra ?

J'ai suivi avec attention les articles dans notre *Bulletin* au sujet de la ruche Calor. On y a traité les avantages qu'elles ont sur les ruches avec nid à couvain à un seul corps : plus d'essaimage, colonies puissantes pour la récolte, séparation des jeunes abeilles écloses pendant la récolte qui servent à l'élevage de nouvelles reines et formation de nucléus. Théoriquement, ces avantages sont à prendre en considération, car l'apiculteur d'une seule année apicole, où une seule ruche lui donnera une récolte de miel et plusieurs petites colonies. Si nous additionnons le chiffre d'affaires :

l'apiculteur aura à vendre plusieurs colonies et sa récolte de miel, ce qui lui permettra de vendre le miel à bas prix. Les articles du dévoué et chercheur M. Townley au sujet de la vente du miel à bon marché concordent avec le principe qu'il émet avec sa ruche avec nid à couvain élastique, extensible, etc.

Sans avoir un esprit trop critique vu que je suis de cœur et âme avec le progrès, je voudrais émettre quelques considérations au sujet de ces ruches à double emploi : 1° L'essaimage sera-t-il vraiment évité en superposant ce deuxième corps de ruche ? Je ne le crois pas, car il y a bien des facteurs qui entrent en considération en ce qui concerne la loi d'essaimage. Nous avons vu des apiculteurs fixistes (ruches de paille) qui n'avaient pas plus d'essaims que nous qui étions mobilistes. Il y a quelques années, un apiculteur se plaignait par la voie de notre *Bulletin* qu'il ne pouvait pas obtenir d'essaims et il nous en demandait la cause. Après renseignements pris, ce rucher était complètement à l'ombre et il fut déplacé un peu au soleil ; depuis, il eut des essaims comme tous les apiculteurs. Les années 1919 à 1927, la majorité des apiculteurs en Suisse romande se plaignaient d'essaimages excessifs dans leurs ruchers. Qu'y avait-il eu de particulier ces années-là ? Était-ce des années exceptionnelles ? Eh bien non, le pays romand avait été envahi d'essaims de carnioliennes, race spéciale pour l'essaimage et ce n'est qu'après plusieurs années d'acclimatation de ces abeilles que l'essaimage devient normal. Malgré la grande science de nos jours, nous ne pourrons jamais éviter totalement l'essaimage, mais prendre certaines dispositions pour le diminuer, car la loi de la conservation de l'espèce subsiste aussi bien chez nos avettes que chez d'autres insectes. Nous avons vu que, suivant les races d'abeilles, elles essaiment un peu plus un peu moins et c'est à l'apiculteur qu'incombe de choisir, comme sélection de son rucher, le sujet qui essaime le moins. La capacité du nid à couvain, pour une race peu essaimeuse, n'aura aucun effet pour la pousser à l'essaimage (bien entendu le nombre de rayons ne doit pas être en dessous de la norme). Nous avons pu nous en convaincre pendant les années 1940 à 1942 où nous avons fait des essais avec sept et huit rayons dans le corps de ruche et où pas une seule ruche à l'essai n'a essaimé, et ces colonies étaient très fortes. Pour le moment, nous ne connaissons que les principes suivants pour éviter le plus possible l'essaimage dans n'importe quel système de ruche : 1° Renouveler les rayons le plus souvent possible. 2° Stimuler au printemps juste à temps pour la récolte. 3° Poser les hausses dès que le corps de ruche est totalement occupé par les abeilles. 4° Changer la reine dès qu'elle a atteint l'âge de 3 ans ; dépassé cet âge, elle provoque l'essaimage.

Pour ce qui concerne la théorie de deux corps de ruche avec cadre système D.-B. pour le développement du couvain en avril et

mai, cela sera peut-être très bon dans le midi de l'Italie. Mais dans notre milieu, il y a des nuits très froides à cette saison ; le résultat d'extension de la ponte pourrait être renversé et peut-être arrêté. Nous doutons qu'avec une capacité aussi grande que ces deux corps de ruche que les abeilles puissent maintenir une température de 33 à 36 degrés centigrades pour l'élevage du couvain. Dans mon rucher- pavillon, à Cornaux, bien que je sois un peu plus haut que Blonay, mes ruches du système D.-B. à bâtisses chaudes et si je veux obtenir une ponte intensifiée en avril-mai, il me faut prendre les dispositions suivantes, sinon adieu la récolte de la dent-de-lion : toutes mes ruches n'ont que huit rayons et je dois bourrer d'épicea dans l'espace vide qu'il y a entre la planche de partition et la paroi arrière de la ruche, au-dessus du coussin-nourrisseur des journaux et des sacs. Lorsque j'avais des ruches en plein air D.-B. bâtisses froides et que je ne prenais pas toutes ces précautions de calfeutrage au printemps, à cette altitude mes colonies ne se développaient qu'après la première récolte. Je me demande comment elles se seraient développées en y ajoutant un deuxième corps de ruche, vu qu'il n'y avait pas suffisamment de chaleur pour un seul corps.

En ce qui concerne la formation des nucléi, n'importe quel système de ruche sera apte à remplir les conditions de la ruche Calor. On pourra aussi bien faire une récolte de miel d'une ruche et lui retirer un ou deux nucléi ; il suffira de suivre la méthode de l'éleveur de reines et après la naissance de ces reines en former des nucléi avec les jeunes abeilles des ruches qui sont en hausse. Mais voici où cela se compliquera un peu pour pouvoir conserver des jeunes abeilles dans leurs nouvelles ruches, il faudra retirer quelques rayons avec couvain et remplis d'abeilles de ces ruches, les mettre en ruchettes, puis les transporter ces dernières à une certaine distance du rucher pendant quelques jours. Les vieilles abeilles retourneront à la souche et les jeunes seront heureuses de recevoir une nouvelle reine. Le transport donne certaines difficultés et un peu de travail que la ruche Calor vous évitera, ce qui est un grand progrès. Pour la ruche Calor, il suffit de placer un plateau spécial « breveté » entre les deux corps de ruche où la partie supérieure du corps de ruche aura son trou de vol tourné sur un des côtés de la ruche ; ce plateau devient le plancher du corps supérieur et pour le corps inférieur le plafond. Comme les abeilles se trouvent séparées, les vieilles abeilles du corps supérieur sortiront par le trou de vol déplacé et ne reviendront plus au corps supérieur et, de ce fait, il ne restera plus que des jeunes abeilles dans le corps supérieur de la ruche, et qui élèveront une nouvelle reine.

Pour notre milieu, la ruche Calor peut être recommandée pour l'éleveur d'essaims et de reines, mais pour le miel en abondance il faudrait pourvoir faire l'adjonction du deuxième corps de ruche

au mois de juin où les nuits sont plus chaudes, mais nous arrivons un peu tard pour la première récolte.

Dans un prochain numéro de notre *Bulletin*, nous vous donnerons l'explication sur la grande ruche extensible en horizontal et sa faillite pour le récolteur de miel. Par contre, c'est une vraie banque pour l'éleveur de reines et d'essaims. Ce système horizontal extensible avec vingt à trente rayons est l'inverse de la ruche Calor.

Pahud.

Un épisode de la vie des abeilles

Un voyageur américain raconte que lors d'une excursion d'été, faite sur les rives de l'Essequibo, dans l'Amérique méridionale, il put observer un trait de la merveilleuse intelligence des abeilles.

Assis sur un tronc grisâtre, couché le long des eaux dormantes, j'allumai un cigare et, tirant un livre de ma poche, j'en tournais nonchalamment les pages. De temps à autre, mon attention était attirée par le martèlement du pic à tête jaune, tantôt par les éclairs lumineux que projetait en traversant un rayon de soleil perdu sous la feuillée le karabimitas, oiseau-mouche à gorge de topaze, qui hante volontiers les criques abritées et solitaires.

J'étais, depuis un moment, bercé par le bruissement des feuilles et le murmure des eaux, lorsque mes yeux tombèrent par hasard sur une toute petite abeille, d'un gris brillant, qui disparut dans ce qui me semblait être la partie solide du tronc sur lequel j'étais assis.

J'examinai le tronc, mais ne pus apercevoir ni trou, ni fissure. Sans doute m'étais-je trompé. Tout à coup, je vis se soulever un atome d'écorce, et la même petite personne prit son vol. L'ingénieur-architecte de la colonie avait inventé une porte d'entrée fermant si bien qu'elle défiait toute investigation.

J'étais sûr de pouvoir mettre le doigt à l'endroit même, cependant le plus minutieux examen ne me laissa découvrir aucune trace de contour extérieur. L'écorce polie était recouverte de pâles petites raies et l'habile charpentier avait mis à profit pour son but mystérieux ce tracé naturel. J'attendis patiemment que la porte dérobée se rouvrit ; mon attente ne fut pas longue, un autre membre de la communauté ayant affaire dehors. La trappe minuscule se souleva, et un bout de branche que je tenais prêt l'empêcha de retomber. Je vis alors que la trappe se composait de l'épiderme de l'écorce, et s'y rattachant par un bout, elle s'ouvrait et se fermait comme mue par un ressort. Sous la trappe, pour ainsi dire sur le seuil de la république, on avait ménagé une antichambre, ou loge de portier, à l'usage d'un petit individu en livrée grise qui, sans quitter sa retraite, manifesta son déplaisir de mon indiscretion, s'efforçant dans sa petite capacité d'ébranler des pattes et de l'aiguillon le fêtu qui retenait la porte entrebâillée.

À partir du vestibule, deux tunnels circulaires conduisaient dans l'intérieur de la ville, d'où sortaient les murmures confus d'une population affairée. Je laissai la porte se refermer et admirais la merveilleuse netteté du travail, quand une nouvelle abeille annonça son arrivée et se fit ouvrir d'une façon aussi singulière qu'originale. Après s'être lancée contre l'entrée et l'avoir touchée de ses pattes, elle s'éleva dans l'air, fit le tour de l'arbre, et reparut de l'autre côté, volant droit sur la trappe qui se leva vivement sur elle, et se referma aussi vivement. La sœur tourière qui m'avait montré son aiguillon remplissait réellement l'office de concierge et, avertie par un léger coup extérieur de l'approche d'une de ses compagnes, lui ouvrait juste à point, lui laissant le temps d'é luder les regards indiscrets. Les abeilles se succédaient, elles suivaient la même marche, frappant d'abord, puis s'envolant dans différentes directions, pour revenir juste quand la porte s'ouvrait.

Je les épiai quelque temps, et finis par découvrir pourquoi elles n'attendaient pas tranquillement à l'entrée. Tapis sous des feuilles flétries et dans les rugosités de l'écorce, il y avait de petits insectes de même couleur que les abeilles, ailés comme elles, ayant de plus sur le dos deux légères raies noires et de volumineux abdomens qui trahissaient des parasites de la ruche. Espèces d'ichneumons, empressés de déposer leurs œufs en lieu sûr où ils pussent éclore et où les petits fussent nourris aux dépens de la république. En les voyant planer au-dessus des abeilles, et parfois essayer de s'accrocher à elles comme elles franchissaient le seuil, j'imaginai que, selon des habitudes de ce genre d'insectes, ils cherchaient à se glisser à l'intérieur. Pas un ne réussissait. Ils avaient donc un autre moyen de pourvoir à l'existence de leur progéniture.

Je découvris en effet que ces bandits avaient l'habitude de coller leurs œufs aux petites boules de pollen que rapportait chaque abeille. Souvent ils réussissaient, en dépit de l'admirable tactique déployée par ces dernières. L'activité de la sœur tourière se ralentit peu à peu. Toutes les abeilles étaient de retour au gîte, à l'exception de quelques attardées. Le soleil baissait à l'horizon, et bientôt j'aurais eu grand'peine à m'orienter sous l'épais fourré du bois. car j'étais dans un climat où le soleil disparaît tout à coup pour faire place à la nuit. J'abandonnai donc l'essaim sauvage qui m'avait révélé en quelques moments d'observations tant de combinaisons ingénieuses et je rejoignis mes compagnons qui préparaient déjà le repas du soir.

G. B.

(*Lectures du Foyer*, du 11 septembre 1943.)

Jurisprudence apicole

La Cour d'appel du canton de Zurich a rendu, le 25 mai 1943, le très intéressant arrêt suivant :

« Se basant sur l'article 684 du Code civil suisse, qui prescrit que « le propriétaire est tenu, dans l'exercice de son droit, spécialement dans ses travaux d'exploitation industrielle, de s'abstenir » de tout excès au détriment de la propriété du voisin », le demandeur fait valoir dans son recours que la construction projetée par son voisin d'un rucher couvert l'empêcherait de jouir de son jardin et de son habitation. L'expérience nous apprend que le fait de tenir des abeilles contient en lui-même une immixtion dans la propriété voisine. D'après la doctrine, le vol des abeilles peut être soumis à l'empire de l'article 684 du Code civil suisse qui traite des rapports de voisinage, car pour le propriétaire ou le locataire d'un immeuble voisin, il existe le danger d'être piqué, inconvénient auquel peut s'ajouter celui de voir sa lessive souillée par les sécrétions des abeilles lors du vol de printemps, au cours duquel elles se purgent (*sic*). Le droit d'intervenir judiciairement, dans un cas de ce genre, n'est cependant admis que si l'utilisation du rucher couvert, dont la construction est projetée, risque certainement de causer au voisin de telles conséquences dommageables. Il est nécessaire d'autre part de tenir compte du fait que la construction envisagée ne se justifierait pas eu égard à la disposition de l'immeuble visé ou serait contraire à l'usage local. D'après les plans produits par le défendeur, sa construction mesurerait 2 m. 25 de largeur sur 2 m. 40 de longueur, ce qui laisse supposer qu'un grand nombre de ruches viendraient l'habiter. Selon les déclarations non contestées du demandeur, le défendeur aurait l'intention de placer son rucher à 3 m. 50 de la limite de démarcation des immeubles. Il ne sera guère possible, dans ces conditions — déclare le demandeur — d'éviter que les personnes travaillant dans son jardin ne soient importunées et incommodées par les abeilles qui le survoleront du printemps à l'automne. Le demandeur ne prétend cependant pas que les abeilles menacent ses cultures, en causant à ces dernières un dommage agricole direct. Il n'en reste pas moins que la culture du jardin, ou le simple stationnement dans le dit jardin seront, des jours durant, troublés par le danger des piqûres d'innombrables abeilles qui le survoleront. Ces faits constitueraient des inconvénients tels que le voisin lésé ne devrait pas être obligé de les supporter. Il ne saurait cependant être question en l'espèce d'une interdiction de construire, si l'on pouvait éviter, en prenant des mesures appropriées, que les abeilles ne survolent le jardin du demandeur d'une façon exagérée.

» Le défendeur, malgré le fait que la situation et la disposition des deux fonds sont en elles-mêmes une garantie que ses abeilles

ne pourront vraisemblablement causer un dommage au demandeur, s'engage à prendre des mesures de précautions particulières de façon à éviter que ses abeilles ne survolent le jardin de son voisin. Il fait remarquer que la différence de niveau des deux propriétés est de 2 m. et que d'autre part le vol de ses abeilles se dirigera vers le sud, c'est-à-dire dans une direction opposée au jardin du demandeur qui se trouve au nord-ouest. En effet, le projet de construction de son rucher prévoit que les ruches seront orientées dans la direction du sud. Les abeilles emprunteront la route du sud pour sortir de leur ruche qu'elles réintégreront par le même chemin. Le défendeur a planté, en outre, à l'ouest de la construction projetée, des arbres à feuillage très dense pour éviter que ses abeilles ne puissent être tentées de faire un détour par le jardin du demandeur. Enfin, le défendeur se déclare prêt à prendre les deux mesures de sécurité suivantes de façon à empêcher que ses abeilles ne se dirigent vers la propriété du demandeur : plantation d'une haie le long de la ligne de démarcation, d'arbustes des deux côtés de son rucher couvert et d'une seconde petite haie devant le rucher en question pour obliger les abeilles à prendre leur envol immédiatement en hauteur.

» Etant donné ces circonstances, on ne peut parler avec certitude — déclare la Cour d'appel du canton de Zurich — d'atteinte excessive à l'utilisation de la parcelle du demandeur comme jardin. Le préjudice éventuel causé à ce dernier, lorsque les mesures de sécurité auront été prises par le défendeur, sera certainement supportable. Pour ces motifs, le recours du demandeur est rejeté. »

Traduction littérale par *Raymond Perrot*, avocat, à Genève.

Au sujet de la propagation du *noséma apis*

Il existe beaucoup d'hypothèses sur la transmission du *noséma*. Quelques faits que nous passerons en revue sont dûment contrôlés. D'autres ont été constatés par-ci par-là, mais si peu contrôlés qu'ils mériteraient qu'on les soumette à une vérification critique et sévère dans l'intérêt de l'apiculture.

L'infection est toujours localisée dans le ventricule (estomac) et peut seulement y parvenir par la voie buccale. Le spore du *noséma*, seule forme qui est chassée des intestins avec les excréments, rentre de nouveau dans l'abeille par la voie buccale, se loge dans le ventricule, s'infiltré dans l'épithélium (couche de cellules spéciales) de celui-ci où il se multiplie par sa transformation en un cycle évolutif (planontes, mérontes, pansporoblastes, sporontes, spores) assez compliqué et... le circuit recommence.

Les façons suivantes de transmissions ont été contrôlées et sont admises dans la littérature spéciale traitant de la maladie :

Des communiqués de sections arrivés tardivement nous obligent à renvoyer la parution de la fin de l'article sur « la propagation du noséma » au prochain numéro.



L'abeille est à l'honneur. En effet elle figure sur le timbre de la semaine suisse, sur un fond de cellules d'un rayon, sur lequel resplendit notre croix blanche.

Nous tenons à signaler cet appel à la *Semaine suisse* » à laquelle les apiculteurs, comme tous les citoyens sont conviés.

Schumacher.

Société romande d'apiculture

*Procès verbal de la séance du Comité central
tenue à Lausanne le 14 septembre 1944*

La séance est ouverte à 10 h. sous la présidence de M. l'abbé L. Gapany, président. Membres du comité au complet.

Correspondance. 1. Lettre de M. F. Stöckli, président, annonçant la formation du nouveau comité de la Section de Sion.

2. Section des Alpes, demandant un subside pour subvenir aux dépenses des groupes de la section, dont le montant s'élève à fr. 235.72.

La section des Alpes aurait dû préalablement soumettre au C. C. un programme complet avec budget à l'appui.

Accordé exceptionnellement fr. 50.—, mais à l'avenir de telles demandes seront auparavant soumises à l'approbation de l'Assemblée des délégués.

Divers. Rey-Bellet, informe que les sous-sections valaisannes sont maintenant des sections autonomes. Le statuts sont en préparation et seront envoyés ultérieurement au C. C.

M. Arthur Loup à la Tour de Trême, envoie une excellente brochure dactylographiée de 54 pages, résumé des conférences du cours d'apiculture de montagne.

Schumacher, annonce 6430 membres à ce jour.

Mayor, président du jury des concours de ruchers, donne connaissance du résultat du concours de 1944. La médaille d'or et celle de la Fédération des sociétés d'agriculture sont attribuées à M. A. Weber de Genève, sans primes en espèces, qui a obtenu le plus grand nombre de points.

La somme de fr. 200.— prévue comme primes en argent est portée à fr. 215.—

Le palmarès sera publié de suite dans le Bulletin.

Concours caissettes à essaim. Mayor n'a reçu qu'un seul projet d'un constructeur. Délai du concours prolongé à fin janvier 1945.

Brochure du Dr. Kobel, sera imprimée en premier lieu et paraîtra ensuite dans le Bulletin, les frais d'impression reviendront de ce fait meilleur marché. Le prix de la brochure sera de fr. 1.50, sauf imprévu. Schumacher est chargé de faire le nécessaire.

Assurance. Diverses questions d'assurance sont réglées conformément aux règlements.

Revision des statuts. Le président a reçu au 1er septembre, date de clôture des propositions, les projets suivants dont il est donné lecture :

Sections : du Jorat, Monthey, Côte Neuchâteloise, Val-de-Travers, Montagnes Neuchâteloises, Val-de-Ruz, Pied-du-Chasseral, Erguel-Prévôté, Les Alpes, et de la Fédération Vaudoise.

Séance levée à 17 h.

Le secrétaire : O. Niquille.

Procès verbal de la séance du bureau du Comité central tenue le 5 octobre à Fribourg

La séance est ouverte à 10 h. sous la présidence de M. l'abbé L. Gapany, président. Membres du bureau au complet, sauf Magnenat excusé pour cause de santé.

Thiébaud donne connaissance de deux grands tableaux de statistiques, établis pour toute la Suisse, très intéressants, émanant de l'Office fédéral de l'économie de guerre, sur le nombre par canton, d'apiculteurs, de colonies, quantité de miel récolté, de sucre attribué, etc., pendant l'année 1943.

Schumacher en tirera quelques données pour le Bulletin.

Table des matières du Bulletin.— Schumacher a reçu seulement 7 inscriptions.

La table des matières de la *Blaue*, est revenue à fr. 7200.— pour 1000 exemplaires.

On ne peut compter que sur une vente maximum de 200 exemplaires, y compris ceux réservés à l'usage de la bibliothèque, ce qui rend le prix de la table prohibitif. La question sera encore étudiée. Schumacher en fera mention dans le Bulletin pour informer les membres.

Le *projet de la couverture* de la brochure de M. le Dr Kobel, très bien venu, est adopté avec le titre un peu plus grand.

La Librairie Payot est d'accord pour vendre et diffuser la brochure dont le prix sera approximativement de Fr. 1.50.

Le Bureau assiste ensuite à l'assemblée de la Fédération Fribourgeoise, très vivante et rondement menée par son actif et aimable président M. J. Dietrich.

M. Arthur Loup de la Tour de Trême, inspecteur des ruchers de la Gruyère, fit une conférence remarquable, fort appréciée des auditeurs et chaleureusement applaudie. Ensemble on s'en alla visiter l'intéressante foire aux provisions, envahie par une foule dense qui manifestait tout son contentement. On admira particulièrement le joli stand d'apiculture de la Fédération Fribourgeoise.

Le secrétaire : O. Niquille.

NOUVELLES DES SECTIONS

Béroche et environs

Les membres sont priés de payer leur cotisation fr. 8.— au compte de chèques IV. 1331 jusqu'au 15 novembre. Après cette date les remboursements seront consignés.

Section „ Le Chamossaire „

Les membres de la Société sont convoqués en assemblée générale pour le dimanche 19 novembre 1944, à 14 h. 30, au Central-Logis, à Bex.

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de la dernière séance.
2. Comptes 1943/1944.
3. Rapport sur l'exploitation du rucher de la Société.
4. Nominations statutaires.
5. Conférence éventuellement avec film.
6. Divers, Cotisations.
7. Propositions individuelles.

Notre assemblée annuelle doit revêtir un caractère particulièrement important et insistons à ce que tous les membres se fassent un devoir d'y assister et d'y inviter les apiculteurs de la région qui ne font pas partie de la Société.

LE COMITÉ

Section de Grandson et Pied du Jura

Nos sociétaires sont priés de payer leur cotisation pour 1945 en versant fr. 8.— au compte de la section II. 7530. Ce procédé ne coûte rien aux sociétaires et simplifie le travail du caissier.

Dès le 10 novembre, les cotisations impayées seront prises en remboursement, augmentées du port. Le Comité.

Société d'apiculture de Lausanne

Réunion amicale le samedi 11 novembre 1944, à 20 h. 15, au Café du Midi, Grand-Pont 14.

Sujet : Les parasites de l'abeille.
Lausanne, 16 octobre 1944.

Le Comité.

Le caissier prie les membres de verser au compte de chèques de la Société d'Apiculture de Lausanne, No. II 6724, la cotisation 1945 : fr. 8.—, jusqu'au 11 novembre 1944.

Dès cette date, les cotisations impayées seront prises en remboursement par fr. 8.50.

Les paiements faits à temps économisent frais et temps. *Le caissier.*

Section des Alpes

Convocation. — Nous vous rappelons que l'assemblée ordinaire d'automne aura lieu à *Aigle le dimanche 5 novembre prochain, à 14 h., à l'Hôtel du Nord (salle du 1er étage).*

Ordre du jour : 1. Admissions. 2. Procès-verbal. 3. Elections statutaires. 4. Reddition des comptes. 5. Cotisation pour 1945. 6. Communications du président. 7. Propositions individuelles.

A 16 heures, conférence sur les *maladies des abeilles*, par le Dr. Morgenthaler, bactériologiste au Liebefeld, Berne, *avec projections lumineuses.*

Le Comité insiste auprès de chacun de nos membres de réserver le 5 novembre à la Société. Prière d'amener aussi des non-membres. Les collègues du canton voisin seront également les bienvenus.

Le conférencier est, personne ne l'ignore, un spécialiste de la question ; de plus, c'est un savant apiculteur. C'est donc une occasion unique à ne pas manquer.

Enfin, s'il y a des apports sur le bureau, les annoncer à l'avance, par écrit, au président.

En cours de séance, le caissier recevra les cotisations de 1945 et remettra aux sociétaires le bulletin de versement postal.

Vevey, le 16 octobre 1944. Pour le Comité : *A. Porchet*, secrétaire.

Contre l'acariose

Le Groupe de Chernex a donc décidé de procéder à un traitement préventif au remède Frow modifié et cela sur tout le territoire du groupe. Le remède sera fourni gratuitement à tous les membres. Il sera remis au prix coûtant aux non membres. M. J. Wunenburger, à Fontanivent sur Montreux, a bien voulu se charger de la distribution au domicile de chaque apiculteur. Prière de réserver bon accueil à notre collègue et de préparer un flacon de pharmacie, propre. Il fera volontiers la première application chez les apiculteurs non initiés qui lui en feront la demande expresse. — Le Groupe regrette de ne pouvoir fournir le remède hors de son territoire. —

Société genevoise d'apiculture

Réunion amicale, lundi 13 novembre, à 20 h. 30 précises, au local, rue de Cornavin 4. Sujet : *Le travail des butineuses.*

Côte Neuchâteloise

La cotisation de 1945, fr. 7.— est payable par versement au compte postal IV 897 jusqu'au 10 ct. Que chacun se fasse un devoir de verser cette petite somme dans le délai fixé. S'il y avait des cotisations impayées à temps, elles seront perçues par recouvrement postal, frais en plus. Les retardataires augmentent leurs dépenses et occasionnent un travail supplémentaire au caissier. Un peu de bonne volonté évite des ennuis.

Le comité.

Section du Val-de-Travers

Le Comité informe les membres que la séance de fin d'année est fixée au samedi après-midi 25 novembre, à Fleurier. (Tea-Room du Casino) 15 h. 15. Il prie les sociétaires de faire parvenir le montant de leurs cotisations à M. Râts caissier à Fleurier, compte de chèques IV 1588. La cotisation est de fr. 8.— pour 1945. Cette contribution doit parvenir avant le 10 novembre si les membres désirent éviter les frais d'un remboursement. A titre d'information, il signale à l'attention de ceux qui désirent assurer leurs ruches à la caisse d'entraide du noséma, l'adresse de M. Arnold Vuille, La Chaux-de-Fonds, compte de chèques IVb 1655. Assurance fr. 0.20 par ruche, payable avant le 1er décembre 1944.

Le Président.

Montagnes neuchâteloises

L'assemblée administrative et statutaire annuelle est fixée au dimanche 12 novembre à 14 h. 15 à La Chaux-de-Fonds, café de la Poste, rue Léopold Robert 30a 1er étage.

Les membres qui seraient empêchés de s'y rendre, sont priés de se faire excuser, ils voudront bien s'acquitter de leur cotisation pour 1945, en payant au compte de chèques postaux IVb 533. Société d'apiculture des Montagnes neuchâteloises, la somme de Fr. 8.— pour éviter les frais de remboursement.

Nous rappelons que cette assemblée annuelle est amendable.

Le Comité.

NOUVELLES DES RUCHERS

E. Péclard, Bex, 12 octobre 1944. — La récolte du miel dans nos Alpes vaudoises n'a pas été brillante. Seules, les colonies se trouvant à proximité immédiate des forêts de sapins blancs ont profité d'une miellée en juillet et en août.

Quant à celles situées en plaine, loin des forêts, elles ont, comme tous les végétaux, souffert de la sécheresse du printemps et de l'été, en sorte que la récolte dans les hausses, n'a pas dépassé 7-8 kg. en moyenne.

L'extension de la culture des champs n'est pas en faveur de nos abeilles. Sans quelques parcelles de colza, disséminées dans la campagne, elles ne trouveraient plus de quoi donner du surplus à leurs propriétaires.